



Inscrit au tableau du conseil régional de l'Ordre des Experts-comptables d'Auvergne Rhône Alpes
Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Lyon-Riom

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE

ADSEA 01

Association
526 Rue Paul Verlaine
01960 PERONNAS

Immeuble Le Notus - 293 Avenue des Granges Bardes
01000 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 22 23 83
e-mail : info@agir-plus.com

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE - ADSEA 01

Association
526 Rue Paul Verlaine
01960 PERONNAS
PREFECTURE AIN N°W012002330

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'association ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE - ADSEA 01,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 11 septembre 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE - ADSEA 01 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.2 de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de la note « Principales règles et méthodes comptables appliquées » de l'annexe présente les méthodes de comptabilisation des provisions pour litiges. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes entretenus avec les conseils de l'association, pour valider l'exhaustivité des litiges comptabilisés.



Le paragraphe « Subventions » de la note « Principales règles et méthodes comptables appliquées » de l'annexe présente les montants comptabilisés par l'association au titre des subventions d'exploitation et concours publics. Dans le cadre de nos travaux, nous avons validé la réalité, l'exhaustivité et le respect du principe de séparation des exercices de ces concours publics et subventions d'exploitation, ainsi que leur bonne utilisation conformément à chaque convention signée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 5 juin 2026,
le Commissaire aux comptes

AGIR AUDIT & GESTION



représenté par M. Cyriac BABAD

Actif			Exercice au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2024
			35 909	-35 909	0	0
Actif immobilisé	Immobilisations	Autres immobilisation incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles	Terrains	346 068		346 068	346 068
		Constructions	3 256 693	-1 079 840	2 176 853	2 461 501
		Inst. techniques, mat. out. Industriels	140 771	-128 827	11 944	15 004
		Autres immobilisations corporelles	2 212 358	-1 723 870	488 489	592 148
		Immobilisations corporelles en cours	45 019		45 019	45 270
		Avances et acomptes				
	TOTAL	6 000 910	-2 932 537	3 068 373	3 459 992	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations	168 300		168 300	168 300
		Créances rattachées	262 141		262 141	462 141
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	422 680		422 680	404 074
		Autres immobilisations financières	200 559		200 559	157 409
		TOTAL	1 053 680		1 053 680	1 191 924
	TOTAL I		7 090 499	-2 968 446	4 122 053	4 651 916
	Stock et encours					
	Avances et acomptes versés sur commande		77 672		77 672	77 650
Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	493 271		493 271	483 785	
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	553 097		553 097	482 029	
	Charges constatées d'avance (4)	63 478		63 478	47 880	
	TOTAL	1 109 846	0	1 109 846	1 013 694	
Divers	Valeurs mobilières de placement	75 956		75 956	75 468	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 581 441		1 581 441	1 137 255	
TOTAL		1 657 397	0	1 657 397	1 212 723	
TOTAL II		2 844 915	0	2 844 915	2 304 067	
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			9 935 414	-2 968 446	6 966 968	6 955 983
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser					
	Acceptés par les organes statuairement compétents					
	Autorisés par l'organe de tutelle					

Passif		31/12/2025 (selon ANC 2018-06)	31/12/2024 (selon ANC 2018-06)		
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise			
		Fonds propres statutaires			
		Fonds propres complémentaires	165 522	165 522	
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)			
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise			
		Fonds propres statutaires			
		Fonds propres complémentaires			
		Apports			
		Legs et donations			
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecart de réévaluation				
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles			
		Réserves pour projet de l'entité			
		Réserves			
		Autres	1 460 386	1 319 121	
		<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	457 652	314 654	
		Report à nouveau	-1 604 318	-1 479 071	
		<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	74 359	-180 498	
		Excédent ou Déficit de l'exercice	120 209	18 427	
		<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	120 209	18 427	
		Situation nette		141 798	23 999
			Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		599 250	649 324	
	Provisions réglementées		12 193	12 193	
	Droit des propriétaires (commodat)				
	TOTAL I		753 241	685 516	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL I bis				
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	57 349	60 538		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		57 349	60 538		
Provisions	Provisions pour risques	148 948	267 216		
	Provisions pour charges	860 681	857 920		
TOTAL PROVISIONS III		1 009 629	1 125 136		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	2 063 267	2 376 748		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	608 636	137 972		
	Avances et acomptes reçus (3)				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	998 899	946 811		
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	1 036 691	1 147 146		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
	Autres dettes	297 099	191 475		
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	142 157	284 641		
TOTAL IV		5 146 749	5 084 793		
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		6 966 968	6 955 983		
Renvois	(1)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
	(2)Dont emprunts participatifs				
	Dettes sauf (3) à plus d'un an				
	Dettes sauf (3) à moins d'un an				
Engagements					

Compte de résultat		Exercice 31/12/2025	Exercice précédent 31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	120	280
	Ventes de biens et services	87 637	0
	Ventes de biens	0	0
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	87 637	0
	Ventes de prestations	1 070 410	994 407
	<i>dont parrainages</i>	87 637	0
	Ventes de marchandises	0	
	Production vendue	0	
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée	0	
	Production immobilisée	0	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	14 099 286	13 907 874
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	0	0
	Mécénats	0	0
	Legs, donations et assurances-vie	0	0
	Contributions financières	0	0
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	285 865	442 582
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	189 118	0
	Utilisations des fonds dédiés	14 435	34 819
	Autres produits	35 374	2 349
	Total des produits d'exploitation I	15 782 244	15 382 312
	Marchandises Achats	0	0
	Variation de stocks	0	0
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	0	
	Variation de stocks	0	
	Autres achats et charges externes (1)	5 154 636,57	5 148 712
	Aides financières	0	
	Impôts, taxes et versements assimilés	825 588	813 170
	Salaires	6 454 267	6 556 461
	Cotisations sociales	2 285 938	2 437 376
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	234 201	260 282
	Dotations aux provisions	170 358	255 278
	Valeurs comptables des Immobilisations incorporelles et corporelles cédées	188 271	0
	Subventions versées par l'association	0	0
	Reports en fonds dédiés	11 928	18 250
	Autres charges	287 185	66 959
	Total des charges d'exploitation II	15 612 372,68	15 556 489,79
Résultat d'exploitation (I-II)		169 871	-174 178
Opérations en commun	Opérations	0	
Produits financiers	De participations	0	
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	0	
	Autres intérêts et produits assimilés	2 090	2 089
	Reprises sur provisions, transferts de charges	0	
	Différences positives de change	0	
	Produits des immobilisations financières cédées	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
	Total des produits financiers III	2 090	2 089
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	0	
	Intérêts et charges assimilés	52 434	48 707
	Différences négatives de change	0	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
	Total des charges financières IV	52 434	48 707
Résultat financier (III-IV)		-50 344	-46 618
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		119 527	-220 796

Compte de résultat (suite)		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	682	417 243
			0
			0
Total des produits exceptionnels V		682	417 243
Charges exceptionnelles	CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	178 020
			0
			0
Total des charges exceptionnelles VI		0	178 020
Résultat exceptionnel (V-VI)		682	239 223
Participation des salariés aux résultats (VII)		0	
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		0	
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		0	
Total des produits (I+III+V+IX) XI		15 785 015	15 801 644
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII		15 664 806	15 783 217
Excédent ou Déficit (XI - XII)		120 208,99	18 427
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contributions		
	Bénévolat	0	0
	Prestations en nature	12 556	3 441
	Dons en nature	0	0
	Charges		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services	0	0
	Prestations en nature	12 556	3 441
	Personnel bénévole	0	0

ADSEA 01
Association

526 rue Paul Verlaine
01960 PERONNAS
Tél : 06.32.64.90.18
Fax : 04.74.32.55.98

ANNEXE

EXERCICE 2025

ANNEXE

Annexe :

- Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 6 966 967.66€.
- Au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 120 208.99€, avant reprise de résultat.

L'exercice a une durée normale de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

0 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte 01 (A.D.S.E.A.01), association à but non lucratif (régie par la loi 1901), créée et déclarée en Préfecture de l'Ain le 16 décembre 1942, a pour mission de participer à la protection de l'enfance et de l'adolescence, venir en aide aux enfants, aux adolescents, aux adultes dont le comportement individuel, les aptitudes personnelles ou le milieu familial, nécessitent une aide active personnalisée.

Elle se réfère depuis sa création à des valeurs telles que le respect de la personne, la citoyenneté, la solidarité et la laïcité pour développer ses missions et ses actions.

Habilitée et agréée par l'Etat et les collectivités territoriales, elle œuvre en partenariat avec le Conseil Départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Direction Départementale de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, sur tout le département de l'Ain. Elle adhère à la Fédération CNAPE.

Les activités de l'ADSEA 01 sont réparties en plusieurs services :

- Protection de l'enfance
- Prévention
- Animation Prévention Primaire
- Adultes en difficultés
- DDAMIE
- Migrants adultes et familles

1 – FAITS CARACTERISTIQUES

L'année 2025, s'est inscrite dans la continuité des travaux engagés en 2023 et 2024. Les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ont été intégrées dans le tableau de suivi des audits.

2 – REGLES GENERALES

2.1 Conventions générales comptables appliquées

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux règles et principes comptables généralement admis.

Ils résultent de la compilation des comptes analytiques des différents activités/services gérés par l'association. Seuls les frais de siège sont neutralisés sur les lignes « opérations en commun » du compte de résultat.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation, compte tenu des raisons évoquées au paragraphe 2.2 – continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

Il a été fait application des dispositions particulières suivantes résultant :

- Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et du règlement ANC n°2020-08 modificatif du 2018-06 du 29 décembre 2020, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Pour son activité médico-sociale, elle se conforme également au Règlement ANC 2019-04 et au Plan comptable M22 BIS applicables au 1er janvier 2020 aux établissements sociaux et médico-sociaux privés. **Arrêté du 19 décembre 2025**
- A défaut d'autres dispositions spécifiques dans les règlements précités, l'entité se conforme au règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

2.2 Continuité d'exploitation

L'association a fait face lors de l'exercice 2022 à un déficit très significatif qui a fait l'objet d'analyses internes et a donné lieu, à partir d'avril 2023 essentiellement, à la mise en place d'actions concrètes, sur différents volets qu'ils soient opérationnels, politiques (rencontres avec les financeurs) ou internes (réorganisation de la gouvernance). Ces actions ont été poursuivies en 2024 et 2025.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Les plans d'actions pilotés par le siège, tant sur le volet « recettes » que sur le volet « coûts d'exploitation » ont participé à réduire certaines charges et permettre ainsi de rééquilibrer les comptes :

- Sur le Volet « Recettes », les discussions avec le Conseil Départemental se poursuivent dans le cadre du comité institué après l'audit diligenté par celui-ci. La question du dimensionnement et de la tarification du DDAMIE, dispositif structurellement déficitaire est en discussion, tout comme la réhabilitation du site de Vareys.

- Sur le volet « coûts d'exploitation », les efforts engagés depuis 2023 et visant à mettre en œuvre des mesures de restrictions de dépenses ; à internaliser la maintenance autant que possible ; à mettre en concurrence les fournisseurs et à renégocier les contrats cadre, se sont poursuivis courant 2025.

A ce titre, les marchés relatifs aux photocopieurs, à la téléphonie mobile, aux véhicules, à l'énergie ont été renégociés.

Parallèlement, l'association :

- a cédé deux biens immobiliers (dont un est la propriété de la SCI), au profit d'une réorganisation des espaces du siège social ;
- a contracté un DAILLY pour assurer la trésorerie courante. Néanmoins, le soutien financier du Conseil Départemental (versement anticipé d'un douzième de la dotation annuelle en janvier) a permis de ne pas activer ce dispositif bancaire.
- est à jour des charges patronales,
- a honoré l'ensemble des factures fournisseurs, dans des délais raisonnables
- a respecté ses obligations salariales conventionnelles.

A ce jour, sur la base des informations disponibles, l'association n'a pas identifié d'éléments remettant en cause l'effectivité des mesures prises ou la faisabilité de celles envisagées, et donc le principe de continuité d'exploitation retenu.

2.3 Changements de méthode, d'estimation et de modalité d'application

Les comptes 2025 ont été établis conformément aux méthodes utilisées pour l'arrêté des comptes 2024. L'application du nouveau plan comptable ANC 2022-06 a induit des modifications de méthode notamment sur les transferts de charges comme les aides aux postes ou les avantages en natures ou encore sur les provisions ou les évolutions sur les charges et produits prient en compte pour le résultat exceptionnel.

3 – PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire (L) et selon la durée de vie des immobilisations concernées :

IMMOBILISATIONS	MODE	DUREE
Logiciels	L	2 - 3 ans
Constructions	L	7 - 50 ans
Matériel et outillage	L	3 - 15 ans
Agencements et mobiliers	L	5 - 10 ans
Matériel de transport	L	2 - 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 - 10 ans

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur d'apport, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Au 31 décembre 2025 leur évaluation est de 76 k€ pour une valeur au bilan du même montant.

3.4 Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Provisions pour risques et charges

3.5.1 – Tableau de synthèse des provisions

Cf. Annexe « Provisions »

3.5.2 – Provisions pour travaux

S'agissant des provisions pour travaux, elles sont constituées dans le respect du règlement comptable notamment en termes d'obligations de faire (sécurité du site, des usagers et du personnel) et d'estimation fiable. Les provisions sont reprises au fur et à mesure de la réalisation des travaux pour lesquels elles sont constituées.

La flotte automobile est composée d'une centaine de véhicules. Les frais de restitution représentent une charge conséquente en fin de contrat. Afin de limiter leur incidence sur un seul exercice, une provision est constituée selon l'ancienneté du contrat. Enregistrée en compte 408000, nous rendons cette provision lisible en l'inscrivant dans les comptes de provision appropriés. En application du nouveau plan comptable, le compte 1581000 n'est plus utilisé et remplacé par le 152600.

3.5.3 – Provisions pour litiges

L'association procède à la clôture de l'exercice à l'identification et à l'évaluation des risques attachés aux contentieux en cours et comptabilise, le cas échéant, sur la base des éléments disponibles et des avis recueillis auprès des conseils de l'association et dans le respect des règles édictées par le plan comptable, une provision à hauteur des risques estimés.

L'association a provisionné au 31/12/2025 plusieurs litiges prud'homaux pour un montant total de 68 K €.

3.5.4 – Provisions pour indemnités de départ à la retraite

L'engagement en matière de retraite s'élève à 481 061.75 € au 31 décembre 2025. Il est comptabilisé en provision pour charges. Ce passif est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des services passés. En application du nouveau plan comptable le compte 1530000 n'est plus utilisé et remplacé par le 15271000

Ce montant a été déterminé selon les termes de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées et de la convention collective nationale de l'Animation en prenant en compte les rémunérations de décembre 2025.

Pour le chiffrage de l'engagement, les principales hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE TG 05
- Type de départ : départ volontaire
- Taux de charges sociales : 50.41%

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2025 est de -23 k€.

3.6 Fonds dédiés

Dans le respect du plan comptable, des fonds dédiés sont comptabilisés lorsque les fonds alloués sont affectés à des projets définis. Ces fonds dédiés font l'objet d'une reprise au résultat

- Soit au rythme des amortissements des immobilisations qu'ils ont permis de financer dans le cadre des fonds dédiés à l'investissement
- Soit sur l'exercice d'utilisation du fonds pour les fonds dédiés à l'exploitation.

Les fonds dédiés sont détaillés au paragraphe 4.7.

3.7 Dépréciations inscrites au bilan

Cf. partie 4 – Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan

3.8 Subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits de l'exercice au cours duquel leurs conditions d'octroi sont satisfaites, en fonction des caractéristiques propres à chaque convention signée. En fin d'exercice, une analyse individualisée de chaque convention est menée afin de déterminer :

- La part des subventions rattachable à l'exercice et non utilisée en totalité à la clôture, portée en fonds dédiés,
- La part des subventions pluriannuelles à comptabiliser en produits constatés d'avance.

Le détail des subventions d'exploitation et concours publics sont détaillés en annexe.

3.9 Etat des dettes et créances

Cf. partie 4 – Etat des créances et des dettes.

Dans la rubrique « immobilisations financières » figurent les avances consenties par l'ADSEA, soit :

- A la SCI Paul Verlaine 462 k€ (Créances rattachées à des participations) en 2024 pour 262k€ sur 2025
- A l'association AFI 186 k€ (Autres immobilisations financières)

3.10 Frais de siège

Ce service comprend l'ensemble des services administratifs et financiers rendus par le Siège de l'association. A compter de 2008, les frais engendrés par ce service sont calculés suivant un pourcentage défini par le Conseil Départemental.

Par arrêté du Conseil Départemental en date du 16 juin 2025, portant renouvellement de l'autorisation et de la tarification des frais de siège social du 08 octobre 2020, le pourcentage à répartir est à 9.71% des charges. Ce taux a été reconduit par le financeur pour les années 2025 à 2029.

Le montant des frais de Siège répartis pour l'année 2025 s'élève ainsi à **1 373 208 €**.

	Frais de siège 2025	Frais de siège 2024
POLE PREVENTION	321 434	324 934
PREVENTION SPECIALISEE	126 000	122 123
ANIMATION PREVENTION PRIMAIRE	164 023	160 656
ALSES	5 087	4 796
CHANTIERS EDUCATIFS - DIVERS PREV	15 125	20 812
P.A.E.J.	11 198	16 547
ENFANTS ROUMAINS	0	-0
POLE ENFANCE	298 077	290 847
AEMO	215 577	214 088
MJAGBF	31 357	32 452
CARIC	48 965	40 529
TRAMPOLINE	2 177	3 778
POLE LOGEMENT	751 630	707 094
CHRS	150 508	154 657
DDAMIE	472 214	434 192
CAO - HUDA	15 086	19 276
CADA	56 197	47 262
COSA	53 761	47 842
RESTAURANT APPRENANT	3 865	3 865
ERASMUS	2 067	1095
TOTAL GENERAL	1 373 208	1 323 970

3.11 Filiales et Participations

La participation de l'ADSEA dans le capital de la Société Civile Immobilière « Paul Verlaine » est de 168 300 € représentant 99 % des parts.

Le résultat 2025 de cette SCI, créée en 2007, est un excédent de 290 519.07 €.

3.12 Divers

À la clôture de l'exercice, des produits à recevoir ont été comptabilisés à hauteur de 304 756.68€. Ils sont relatifs à une subvention additionnelle du Conseil Départemental et des autres financeurs (à l'exception de la DDETS), au titre des mesures de généralisation du Ségur pour tous.

Par arrêté publié au journal officiel du 26/06/2024, le gouvernement a agréé les accords de travail en faveur du secteur sanitaire et social à but non lucratif. Ces accords étendent le bénéfice de la prime SEGUR à l'ensemble des salariés, à titre rétroactif au 01/01/2024. Par courrier du 3 octobre 2025, le Conseil Départemental de l'Ain avisait l'association de sa décision de ne pas appliquer l'arrêté du 26/06/2024, sans compensation des dépenses par l'Etat. Il nous informait également qu'au titre d'un compromis trouvé avec l'Etat, la compensation serait limitée à 371€ par mois et par salarié, pour une prise en charge initiale annoncée de 483€.

Les produits à recevoir sont la conséquence de ce décalage et représentent un reliquat à percevoir.

4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles

Cf. tableau annexe

4.2 Tableaux des amortissements

Cf. tableau annexe

4.3 Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Cf. tableau annexe

4.4 Etats des créances et des dettes

Cf. tableau annexe

4.5 Charges à payer et produits à recevoir

		Au 31/12/25
Charges à payer	(en exploitation)	833 926
Produits et subvention à recevoir	(en exploitation)	399 368

4.6 Charges et produits constatés d'avance

		Au 31/12/25
Charges constatées d'avance	(en exploitation)	63 478
Produits constatés d'avance	(en exploitation)	142 157

4.7 Tableau de suivi des fonds dédiés

Cf. tableau annexe

4.8 Engagements

4.8.1 Engagements liés aux emprunts souscrits à l'ADSEA

Prêteur	Montant initial	Garant	Type Garantie	Dette au 31/12/2025
Caisse des dépôts	1 406 301	CD 01 Ville Péronnas	Garantie 1 125 K€ Garantie 281 K€	1 017 537
Crédit Mutuel <i>Débloage</i>	1 380 000 1 275 037	CD 01	Garantie 1 104 K€	830 701
Crédit Mutuel	200 000	-	Nantissement de comptes de titres financiers à hauteur de 50 000€	57 453
Crédit Coopératif	238 200	-	Garantie hypothécaire & Inscription privilège prêteur de deniers	157 577
Crédit Coopératif	250 000 Débloage 28 664 SUR 2023	Compagnie Européenne de garantie	Quotité 50%	0

4.8.2 Engagements donnés à la SCI Paul Verlaine

Prêteur	Montant initial	Lieu	Type Garantie	Dette au 31/12/2025
Crédit Coopératif	450 000	Montholon	Cautiion solidaire	46 338
Crédit Coopératif	200 000	Le Poncelet	Cautiion solidaire	79 482
Crédit Coopératif	1 341 300	Villars	Cautiion solidaire	816 409
Crédit Mutuel	800 000	Cossieux	Cautiion solidaire	347 289
Crédit Mutuel	600 000	Paul Verlaine	Cautiion solidaire	211 269
Crédit Mutuel <i>Déblocaage</i>	400 000 95 167	Paul Verlaine	Cautiion solidaire	898
Crédit Mutuel <i>Déblocaage</i>	144 000 120 000	Tour Fleuri	Cautiion solidaire	0

4.8.3 Dépôts et cautionnements reçus

	Dettes au 31/12/2025
Cautiion Usagers CHRS Jeunes	420
Cautiion Usagers CHRS Femmes	1 295
Cautiion Usagers HUDA	2 100
Cautiion Usagers CADA	3 533

4.9 Détail de charges et produits exceptionnels

Modification PCG2025 notamment sur les charges et produits exceptionnels

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/12/25	31/12/24
Dotation provision CPH litige social	0	156 920
Solde de comptes de régularisation	0	0
Coût litige social	0	0
Valeur nette comptable / cessions immobilisations	0	0
Solde impayés	0	2 769
Charges sur exercices antérieurs	0	18 331
Autres	0	0
TOTAL	0	178 020

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/25	31/12/24
Reprise provision CPH litige social	0	347 621
Quote part de subvention virée au résultat	0	58 438
Solde de comptes de régularisation	0	941
Recettes exceptionnelles	0	0
Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0
Reprise provision pour renouv. des immos. (CHRS)	682	1 091
Dons associatifs	0	0
Produits sur exercices antérieurs	0	9 152
TOTAL	682	417 243

4.10 Effectif moyen

L'effectif au 31/12/2025 est de 193.89 ETP. Il était de 192.22 ETP au 31/12/2024.

4.11 Affectation du résultat 2025

Cf. tableau annexe

4.12 Variation des fonds propres

Cf. tableau annexe

4.13 Honoraires

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2025 est de 31 200€ provisionné pour ce montant.

5 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

6 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à (1) des contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes), (2) des contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état) ou (3) des contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services).

Les multiples mouvements de personnels tant à la direction des pôles qu'au service comptabilité conjugués à l'absence de procédures écrites ont pour conséquence l'absence de suivi (bénévolat, dons, prêts gracieux de salle et matériels).

Dans le cadre de ses activités, l'association bénéficie sur 2025 :

- De prêts ponctuels de matériel ou salles pour des réunions. Ces mises à disposition sont non significatives. Pour 4 696 € de la ville de Bourg en Bresse.
- D'un don de prestation 17 3 jours d'ISI DSI pour 7 860€

Créances et Dettes

Association

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	262 141.28		262 141.28
Prêts	422 679.53	11 355.00	411 324.53
Autres immobilisations financières	200 559.31		200 559.31
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	493 270.84	493 270.84	
Personnel et comptes rattachés	6 775.12	6 775.12	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 218.94	1 218.94	
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses	89 251.75	89 251.75	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	533 523.06	533 523.06	
Charges constatées d'avance	63 478.10	63 478.10	
Total général	2 072 897.93	1 198 872.81	874 025.12
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	28 653.35		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 048.00		
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	2 063 267.04	107 503.00	457 424.00	1 498 340.00
Emprunts et dettes financières divers	608 636.10	608 636.10		
Fournisseurs et comptes rattachés	974 317.70	974 317.70		
Personnel et comptes rattachés	346 702.76	346 702.76		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	604 675.12	604 675.12		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	85 312.83	85 312.83		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres Dettes	297 098.93	297 098.93		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	142 156.72	142 156.72		
Total général	5 122 167.20	3 166 403.16	457 424.00	1 498 340.00
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	313 480.53			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

Provisions

Association

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	12 192.70			12 192.70
Provisions réglementées	12 192.70			12 192.70
Provisions pour litiges	197 216.00	45 000.00	174 216.00	68 000.00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	504 573.11	32 552.54	56 063.90	481 061.75
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations	230 512.99	44 110.00	55 585.00	219 038.69
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	192 834.00	48 694.67		241 528.67
Provisions risques et charges	1 125 136.10	170 357.21	285 864.90	1 009 629.11
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation				
Total Général	1 137 328.80	170 357.21	285 864.90	1 021 821.81
Dotations et reprises d'exploitation		170 357.88	285 864.87	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

REPARTITION DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET CONCOURS PUBLICS

Association

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

73xx Concours publics		11 979 542
Etat	2 288 672	
Département	9 293 534	
Autres organismes	397 335	
74xx Subventions d'exploitation		2 067 936
Etat	657 373	
Départements	262 316	
Collectivités publiques	1 057 579	
Autres organismes	90 668	
747xx Subventions d'investissement		51 808
Etat	44 194	
Région	3 300	
Département	2 497	
Collectivités publiques	1 817	
	TOTAL	14 099 286

Immobilisations

Association

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement	35 909.23		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	35 909.23		
Terrains	346 068.23		
Constructions sur sol propre	3 366 264.05		
Constructions sur sol d'autrui	115 004.93		
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	169 666.81		2 291.51
Install générales, agenc. et aménag. divers	1 225 960.86		18 227.52
Matériel de transport	123 355.85		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 057 075.12		18 766.80
Emballage récupérables et divers	15 795.70		
Immobilisations corporelles en cours	45 269.76		1 200.00
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	6 464 461.31		40 485.83
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	630 441.28		186 022.35
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	561 482.68		747 965.29
Immobilisations financières	1 191 923.96		933 987.64
Total Général	7 692 294.50		974 473.47

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de			35 909.23	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles			35 909.23	
Terrains			346 068.23	
Constructions sur sol propre		224 576.00	3 141 688.05	
Constructions sur sol d'autrui			115 004.93	
Install générales, agenc. et aménag. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		31 187.23	140 771.09	
Install générales, agenc. et aménag. divers		50 528.46	1 193 659.92	
Matériel de transport		15 663.27	107 692.58	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		170 132.71	905 709.21	
Emballage récupérables et divers		10 499.04	5 296.66	
Immobilisations corporelles en cours		1 450.80	45 018.96	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		504 037.51	6 000 909.63	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation		386 022.35	430 441.28	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		686 209.13	623 238.84	
Immobilisations financières		1 072 231.48	1 053 680.12	
Total Général		1 576 268.99	7 090 498.98	

Amortissements

Association

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement	35 909.23			35 909.23
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	35 909.23			35 909.23
Terrains				
Constructions sur sol propre	991 016.30	88 028.61	39 456.74	1 039 588.17
Construction sur sol d'autrui	28 751.26	11 500.50		40 251.76
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Installations techniques, matériel et outillage	154 662.60	5 411.32	31 246.48	128 827.44
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	723 965.27	90 739.03	52 769.74	761 934.56
Matériel de transport	109 001.73	11 382.31	16 754.44	103 629.60
Matériel de bureau, informatique, mobilier	981 276.57	41 367.44	169 635.10	853 008.91
Emballages récup et divers	15 795.69		10 499.04	5 296.65
Immobilisations corporelles	3 004 469.42	248 429.21	320 361.54	2 932 537.09
Total Général	3 040 378.65	248 429.21	320 361.54	2 968 446.32

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	88 028.61				
Construction sur sol d'autrui	11 500.50				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers					
Installations techniques, matériel et outillage	5 411.32				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	90 739.03				
Matériel de transport	11 382.31				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	41 367.44				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	248 429.21				
Total Général	248 429.21				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

FONDS DEDIES

Association		Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025					
Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant s à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Concours publics - Investissement							
Concours publics - Exploitation							
Subventions - Investissement	30 592		682			29 910,37	
Subventions - Fonctionnement	28 446	11 928	13 346			27 028	
Dont							
Prévention chantiers éducatifs	16 581	11 928	13 346			15 163	
ADLI	0		0			0	
CHRS	2 386	0	0			2 386	
ADJ	3 575		0			3 575	
ADJ MOBILE	0	0	0			0	
Animation Prévention Primaire	2 500		0			2 500	
Divers prévention	229					229	
PAEJ	3 175					3 175	
Autres organismes - Investissement							
Autres organismes - Exploitation							
Autres	1 500	0	1 089			411	
TOTAL	60 538	11 928	15 117	0	0	57 349	0

VENTILATION DU RESULTAT NET PAR SECTION

Association

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pôle	Section	Résultat par section	Résultat par pôle
PREVENTION	Prévention spécialisée - GC	164 066,07	
	Alses	-1 477,37	
	PAEJ	-56 664,07	
	Animation prévention primaire	-77 595,61	
	Chantiers éducatifs & Divers Prévention	0,00	
	ADLI - Naturalisation	0,00	
	Enfants roumains - CG	0,00	
			28 329,02
ENFANCE	AEMO - GC	374 401,90	
	GCP	56 361,11	
	MJAGBF - GC	35 089,86	
	CARIC - GC	-31 932,97	
	Trampoline- GC	-27 142,02	
			406 777,88
LOGEMENT	CHRS ADSEA - GC	-77 364,12	
	DDAMIE - GC	-494 834,78	
	ASL		
	AVDL		
	HUDA - GC	-27 842,73	
	CADA - GC	39 660,63	
	6 HU	136 895,39	
	AMENAGT ADJ + CAMPING CAR	-4 321,30	
	4 PLACES JASSANS + 3 FEMME VICTIM	16 039,13	
	21 PLACES HU	4 452,68	
	ADJ	-6 648,70	
	ADJ MOBILE	-1 885,82	
	RESTAURANT APPRENANT - GC	0,00	
	COSA DIVERS CHRS	-14 639,05	
			-430 488,67
SIEGE	Siège	141 057,32	
	Association - Etranger	1 026,10	
	DACC - GC	-26 492,66	
			115 590,76
ADSEA	Résultat comptable		120 208,99

FONDS PROPRES

Association

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	165 522				165 521,92
Fonds propres avec droit de reprise	0				0,00
Ecart de réévaluation	0				0,00
Réserves	1 319 121		142 999	-1 734	1 460 385,74
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	314 654		152 999	0	467 652,40
Report à nouveau	-1 479 071		-125 247		-1 604 318,31
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-180 498		-295 601		-476 099,00
Excédent ou déficit de l'exercice	18 427	-18 427	120 209		120 208,99
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	578 928	-578 928	64 091		64 091,01
Situation nette	23 999	-18 427	137 960	-1 734	141 798,34
Fonds propres consommables	0				0,00
Subventions d'investissement	649 324			-50 074	599 249,59
Provisions réglementées	12 192,70				12 192,70
TOTAL	685 515,84	-18 427	137 960	-51 808	753 240,63